

INFOS PRATIQUES



Sites utiles

Sur ces différents sites vous trouverez des informations en lien avec le périmètre d'action de chaque institution

www.ardeche.fr

www.asn.fr

www.anccli.fr

www.ardeche.pref.gouv.fr

www.irsn.fr

Contacts

CNPE de Cruas-Meyssse
BP 30 - 07350 Cruas-Meyssse
tél. 04 75 49 30 00

Asn - Division Rhône-Alpes/Auvergne
5 place Jules Ferry
69006 Lyon
tél. 04 26 28 60 00

Préfecture de l'Ardèche
Service interministériel
de défense et de protection civile
5, rue Pierre Filliat
BP 721
07007 Privas cedex
tél. 04 75 66 50 24
Courriel : defense-protection-civile@ardeche.pref.gouv.fr

Cli de Cruas-Meyssse
Département de l'Ardèche
Hôtel du Département
07007 Privas
tél. 04 75 66 77 92
Courriel : clicruasmeysse@ardeche.fr

Les Clis renforcées

On pouvait penser qu'avec la loi Notre (nouvelle organisation territoriale de la République) qui supprime la clause de compétence générale des Départements, le rôle des Cli serait impacté. Or il n'en est rien. Mieux, la loi de transition énergétique renforce le poids des commissions locales d'information.

Distribution de comprimés d'iode

La dernière campagne de distribution de comprimés d'iode remontait à 2009. Elle est renouvelée cette année, pilotée par les Préfets, les Agences régionales de sûreté nucléaire et Edf. Ainsi chaque riverain résidant dans un rayon de 10 km autour de la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse (zone du plan particulier d'intervention) recevra en février 2016 une lettre lui permettant de retirer gratuitement en pharmacie sa/ses boîtes de comprimés d'iode.

Cette distribution est loin d'être anodine. En effet, en cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif peut être rejeté dans l'atmosphère. Inhalé ou ingéré, il accroît les risques de cancer de la thyroïde. Or la prise de comprimés d'iode évite la fixation de l'iode radioactif, limitant ainsi les conséquences sanitaires. Au-delà de la simple distribution, cette campagne a pour objectif de sensibiliser les riverains aux risques nucléaires et aux moyens de s'en protéger autour de six réflexes : se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur, se tenir informé à l'aide des médias, ne pas aller chercher ses enfants à l'école, limiter ses communications téléphoniques, ingérer le(s) comprimé(s) d'iode selon la posologie prescrite et se préparer à une éventuelle évacuation.



Une boîte à conserver précieusement.

Les fils de l'écouvillon ont posé problème

En 2015, un événement marquant et significatif pour la sûreté, a été révélé dans le cadre de la visite décennale : en juillet, au cours d'une intervention de brossage, une centaine de fils métalliques d'un écouvillon sont tombés dans le pressuriseur. Edf reconnaît que cette intervention s'est faite sans préparation adéquate et sans analyses de risques. Or, ces fils, s'ils sont entraînés dans le reste du circuit primaire, sont susceptibles d'endommager des assemblages combustibles. Face à ce problème, le Cnpe a réagi en déployant des moyens très importants pour récupérer ces fils et contrôler la propreté du pressuriseur et des tuyauteries à proximité. 13 jours ont été nécessaires avec des conséquences sur la production de la centrale. « A l'avenir, a précisé Christophe Chanut, directeur du Cnpe, l'introduction de tous matériels de type écouvillon sera interdite ».

Près de cinq ans après la catastrophe de Fukushima, l'ASN constate qu'un accident nucléaire est possible en France, même si elle considère que ce n'est pas quelque chose de probable.

Aussi, afin de développer la conscience du risque dans l'opinion publique, la campagne de distribution d'iode, qui a lieu en ce début d'année 2016, sera accompagnée d'une campagne d'information sur le risque nucléaire.

La campagne de distribution de l'iode va concerner les personnes et les collectivités (écoles, entreprises, administrations, etc.) situées dans un rayon de 10 kilomètres autour des 19 sites nucléaires d'EDF en France. Ce sont donc 400 000 foyers et 2 000 établissements recevant du public, répartis sur 500 communes qui vont être concernés au niveau national.

En cas d'accident nucléaire, l'ingestion d'iode stable est un moyen "simple et efficace" de protéger la thyroïde contre les effets de l'iode radioactif qui pourrait être rejeté dans l'environnement. Attention néanmoins, la dose d'iode doit être prise uniquement et immédiatement à la demande du préfet.

Et si vous vous trouvez en dehors des 10 km, sachez que l'État a constitué des stocks de comprimés d'iode pour être en mesure de protéger la population se trouvant en dehors du rayon des 10 km autour des installations nucléaires et de couvrir les besoins de la population française en cas de risque d'exposition à de l'iode radioactif. Si la situation l'exigeait, le préfet ordonnerait le déploiement de ces stocks et leur distribution au public.

Je vous invite donc, dès réception du courrier d'information et du bon de retrait, à vous rendre dans votre pharmacie afin de retirer votre boîte de comprimés d'iode.

Pascal Terrasse
Président de la Cli de Cruas-Meyssse,
Député et conseiller départemental de l'Ardèche

La Cli* de
Cruas-Meyssse
*Commission locale
d'information

LA
LETTRE
D'INFOS

n°12



L'assistance au cours de la Cli du 4 décembre

Actualités / Bilan mitigé de la visite décennale du réacteur n°1

La visite décennale du réacteur n°1 a pris plus de temps que prévu. Pour un résultat nuancé selon l'Autorité de sûreté nucléaire.

Pour l'Autorité de sûreté nucléaire (Asn), le bilan de la visite décennale sur le réacteur n°1 de la centrale de Cruas-Meyssse reste mitigé. C'est une des informations issues de la Commission locale d'information qui s'est tenue au Teil le 4 décembre dernier. Des aléas ont entraîné une durée de visite de 93 jours supplémentaires, soit le double du temps initialement prévu. L'état des générateurs de vapeur interroge aussi les inspecteurs de l'Asn : taux de bouchage des tubes proche de la limite autorisée et taux de fissuration des tubes importants.

Conscient du retard pris pour les remplacer, Christophe Chanut, directeur du Cnpe de Cruas-Meyssse, précise que ces générateurs ont un rendement inférieur « et

Suite de l'article page 2 >

* Les Cli sont des instances de concertation et de suivi, créées autour des Installations nucléaires de base (INB) conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.



La lettre de la Cli est éditée par

Cli de Cruas-Meyssse
Département de l'Ardèche
Hôtel du Département - 07007 Privas
tél. 04 75 66 77 92
Courriel : clicruasmeysse@ardeche.fr

Crédits photos : Thierry Guerraz / Matthieu Dupont /
CNPE Cruas-Meyssse / CD 07
Mise en page : Pascal Challier

> Suite de l'article de la page 1

qu'il n'est pas dans notre intérêt de prolonger cette situation ». L'Asn juge indispensable leur remplacement car des générateurs obsolètes impactent la production, la performance du refroidissement et donc de la sûreté. Elle préconise donc, d'ici 2017, un changement des générateurs de vapeur du réacteur numéro 1.

De même, de nombreux écarts ont été détectés sur la robinetterie, « susceptibles, selon Olivier Veyret (Asn) de remettre en cause la qualification séisme des robinets. De plus, ces contrôles conduisent à une exposition importante des intervenants ».

Effort de transparence chez Edf

L'Autorité de sûreté nucléaire a également pointé « des défaillances de maintenance ayant conduit à plusieurs événements significatifs, des écarts d'exploitation (lignage, surveillance en salle de commande) et une gestion perfectible du risque des corps migrants » (voir article sur les fils de l'écouvillon page 4).

En revanche, les épreuves sur les enceintes de confinement et l'état du matériel n'ont fait apparaître aucune anomalie notable. Par ailleurs, l'Asn a souligné « que le Cnpe de Cruas-Meysse reste un site avec une organisation en mesure de détecter, analyser et traiter les écarts ». Il a également loué le souci de transparence du Cnpe et relevé une « amélioration dans la gestion des déchets et la mise en place d'une "filiale indépendante" environnement ».

Pour sa part, Pascal Terrasse, président de la Cli, a fait remarquer « un certain nombre d'événements enregistrés qui met en exergue une récurrence de problèmes ». Place maintenant à la visite décennale du réacteur n°4 programmée pour le premier semestre 2016.

Accidents du travail / Se fie-t-on aux chiffres ?

José Nunes Andrade (Cgt26-07) a interpellé les représentants d'Edf à propos de certains accidents du travail, selon lui, non déclarés. Il souhaiterait connaître le nombre d'accidents « bénins » tout en déplorant l'absence de registre à l'infirmerie du site. Pierre Hollin, directeur de la radioprotection et de l'environnement du Cnpe, lui répond que ce registre existe au service santé où exercent trois médecins, un infirmier chef, quatre infirmières et une assistante. Cette équipe assure une activité médicale classique (réalisation d'examens, recueil d'indicateurs de santé, suivi post-exposition, etc.), les soins d'urgence, les conseils de santé, la mise en œuvre des actions de prévention, le suivi de la dosimétrie... : « Tout fait est consigné au service santé et tient lieu de déclaration d'accident » a précisé Pierre Hollin. « Le secret médical ne permet cependant pas d'avoir des informations nominatives ». L'un des critères d'attribution d'Edf est le taux de fréquence des accidents du travail des entreprises prestataires. Or, certaines d'entre elles pourraient être tentées de minimiser ces accidents. Christophe Chanut indique que ce critère, lorsqu'il est utilisé, ne représente que 10 % de la notation des offres.

Bilan / Examen de l'année 2015

Le 4 décembre, Pierre Hollin, directeur radioprotection et environnement du Cnpe de Cruas, a présenté devant la Commission locale d'information le bilan d'exploitation d'Edf de l'année 2015.

Cinquante-quatre événements significatifs de sûreté dont 8 de niveau 1 ont été recensés, soit légèrement plus qu'en 2014. Du côté des rejets liquides tritium ou hors tritium dans l'environnement, Christophe Chanut, directeur du Cnpe de Cruas-Meysse, mentionne des résultats similaires à 2014. Un débat s'engage ensuite sur la radioprotection et sur les écarts des cumuls dosimétriques entre prestataires et agents Edf.

Paul Savatier, maire de Saint-Vincent-de-Barrès, fait remarquer que les prestataires sont beaucoup plus exposés. Pierre Hollin répond « qu'on obtient des chiffres comparables en prenant en considération le type de poste et donc d'activités concernées » Et de citer en exemple : « un opérateur en salle de commande ne va que très rarement en zone contrôlée mais il compte quand même dans les statistiques ».

Enfin, à propos des transports de combustible usé ou de déchets radioactifs, Edf souligne « qu'aucun point de contamination n'a été constaté pour l'ensemble des transports. Seules des erreurs de signalisation (étiquette absente ou mal complétée) ont été enregistrées. » La Criirad est revenue un peu plus tard sur ce sujet en émettant un vœu : qu'Edf transmette à la Cli le détail des relevés de débit de dose sur tous les transports de matière radioactive entrant sur le site Edf et en repartant. L'association déplore que la situation n'évolue pas. Et prend l'exemple d'un riverain qui stationnerait une heure près d'un combustible transporté : selon la Criirad, il recevrait une dose 132 fois supérieure à la dose maximale annuelle évaluée par Edf pour l'impact des rejets

Criirad / « Après Fukushima, des aliments ont été contaminés »

La Criirad (Commission de recherche et d'informations indépendantes sur la radioactivité) est née en mai 1986 au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl et des « non-dits » sur la contamination réelle du territoire français. Indépendante, cette association possède la rigueur scientifique requise pour que son laboratoire soit agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire. Un de ses principaux outils : la mise en place de balises atmosphériques situées pour la Drôme-Ardèche à Montélimar, Valence, Romans, Saint-Agrève et Saint-Marcel-d'Ardèche assurant un contrôle en continu de la radioactivité de l'air.

Bruno Chareyron, directeur du laboratoire de la Criirad, a présenté lors de la dernière Cli un bilan de cette surveillance et de différentes études. Il est d'abord revenu sur les retombées de Fukushima : « Les résultats de contamination de l'air par l'iode 131 publiés par l'Irsn portaient sur l'iode particulaire. Or, les balises de la Criirad ont montré que 80 % de l'iode radioactif était sous forme gazeuse. Ce n'est pas la même chose ». Dès avril 2011, les résultats de la Criirad ont mis en évidence la contamination d'aliments en Drôme-Ardèche, particulièrement le lait de brebis : la Criirad a alors recommandé que ces aliments ne constituent pas, tout au long du mois d'avril 2011, la base de l'alimentation*.

Débat sur le carbone 14

Par ailleurs, le laboratoire de l'association a entrepris des carottages de sols à proximité des balises. Les premiers résultats ? « Sur Valence et Saint-Marcel-d'Ardèche, nous avons détecté la présence de 80 % du césium 137 dans les vingt premiers centimètres de sol », affirme Bruno Chareyron.

Sur l'impact des rejets liquides du site de Cruas sur le milieu aquatique, la Criirad estime les contrôles encore insuffisants, en particulier pour le carbone 14 : « Voilà plus de 20 ans que nous demandons que le carbone 14 soit correctement mesuré dans les rejets », assure Bruno Chareyron. Pour étayer sa position, la Criirad prend pour référence une étude qu'elle a menée en 2007 et qui montrait dans les mousses aquatiques du Rhône, en aval de Cruas, une forte augmentation de l'activité du carbone 14.

En réponse, Pierre Hollin indique que le carbone 14 est à 93 % d'origine naturelle, 6 % dus aux essais nucléaires et 1 % à l'activité du Cnpe. « Faux, a rétorqué Bruno Chareyron, car comment expliquer alors qu'on relève des taux 3 fois supérieurs au taux classique sur des poissons à quelques kilomètres de la centrale ? ».

* De nouvelles mesures en mai 2011 ont montré que plus aucune mesure de protection n'était justifiée.



Bruno Chareyron à la Cli du 4 décembre

Départ de Martine Paturel

Entrée au service environnement du Conseil général de l'Ardèche en janvier 2005, Martine Paturel consacrait une partie de son temps à l'animation et au suivi de la Commission locale d'information de Cruas-Meysse : réunions plénières, groupes de travail se penchant sur des sujets spécifiques nécessitant l'avis de la Cli (modifications des rejets par exemple). Martine Paturel a intégré fin janvier le service des transports du Conseil départemental de l'Ardèche.

